

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°27-2024-066

PUBLIÉ LE 22 FÉVRIER 2024

Sommaire

DDTM / DDTM/SEATR/MIS/INSTALLATION-STRUCTURES-GAEC-CALAMITES AGRICOLES

27-2024-02-16-00003 - Arrêté préfectoral d'ouverture téléprocédure ISN
Prairie (2 pages)

Page 3

DDTM

27-2024-02-16-00003

Arrêté préfectoral d'ouverture téléprocédure
ISN Prairie



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°DDTM/SEATR/2024-05 Encadrant la période de dépôt des demandes d'indemnisation fondée sur la solidarité nationale (ISN) des pertes de récolte affectant les prairies non assurées suite aux aléas climatiques de l'année 2023 sur les communes de Hébécourt-Haricourt, Tilly et Mézières en Vexin

VU le Code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles D. 361-44-5 à D.361-44-9 et notamment son article D.361-44-6 ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 décembre 2023 relatif à l'encadrement des périodes départementales de dépôt des demandes d'indemnisation prévues au I de l'article D. 361-44-9 du code rural et de la pêche maritime ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure ;

ARRÊTE

Article 1 : Les demandes d'indemnisation formulées par les exploitants agricoles au titre de l'indemnisation fondée sur la solidarité nationale pour les **pertes de récolte affectant les prairies non assurées** sur les communes de **Hebécourt-Haricourt, Tilly et Mézières en Vexin** consécutives aux aléas climatiques de l'année 2023 **sont déposées** par voie électronique sur l'application **AléaNat** du **22/02/2024 au 22/03/2024**.

Article 2 : Cet arrêté est applicable à compter de sa publication au recueil des actes administratifs du département de l'Eure.

Article 3 : Le directeur départemental des territoires et de la mer sera chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure

Évreux, le 16/02/2024

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires et
de la mer de l'Eure,

François LANDAIS

